Partie 10.2

Certification plein air

RENVOIS DANS CETTE PARTIE:

Numéro/ repère	Nom	Importance
PROCÉDU	RES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES	
2.2.1	Hygiène des bâtiments	
2.2.2	Alternative de nettoyage des bâtiments	
6.1.1	Gestion de la vermine – Firme externe	Obligatoire
6.1.2	Gestion de la vermine – Procédure interne	
10.2	Gestion des parasites (à être développé par l'éleveur)	
REGISTRE	s	
R-2	Registre d'incidents	Ole II accepted to a
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
FICHES DE	E RENSEIGNEMENTS	
F-2	Application de la chaux	
F-8	La toxoplasmose	-
F-9		

PARTIE 10.2

CERTIFICATION PLEIN AIR

EXIGENCES POUR L'ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

Exigences relatives à la formation :

1. Les membres du personnel doivent se familiariser avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprendre les risques associés à ces parasites.

Exigences relatives à la salubrité des aliments :

2. Entretien des bâtiments

- a. Les bâtiments/structures qui servent à loger les porcs doivent être exempts de détérioration apparente.
- b. Le système de contrôle environnemental du bâtiment doit être entretenu adéquatement.
- c. Les porcs ne doivent pas avoir accès à du bois traité (où les porcs pourraient le mâchouiller), y compris du bois traité sous pression (p. ex., traité au pentachlorophénols, à l'arséniate de cuivre chromaté ou avec d'autres produits de préservation du bois) dans leur système de logement.

3. Hygiène des bâtiments

Une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) ou une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) doit être mise en œuvre adéquatement dans toutes les aires intérieures des bâtiments/des structures de logement.

- a. La POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) doit comprendre :
 - i. Au moins une mesure de nettoyage
 - ii. Au moins une mesure de lavage et
 - iii. Au moins une mesure de désinfection.
- b. POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) doit comprendre :
 - i. Au moins une mesure de nettoyage et
 - ii. Au moins une mesure de désinfection.

4. Gestion de la vermine

- a. Une POS Gestion de la vermine qui vise le contrôle des rongeurs et des oiseaux doit être développée et mise en œuvre efficacement à la ferme et dans la section moulange à la ferme, le cas échéant. Cette POS peut être soit exécutée par une firme d'extermination agréée (POS 6.1.1) ou par une procédure interne (POS 6.1.2) et doit comprendre :
 - i. Une liste de tous les produits chimiques utilisés à la ferme. Tous les produits utilisés doivent être homologués et propres à l'usage dans des élevages d'animaux destinés à la consommation humaine.
 - ii. La fréquence des visites de surveillance des activités de la vermine.
 - iii. Les types de pièges et de points d'appât.
 - iv. Les mesures mises en place pour prévenir l'entrée d'oiseaux dans les bâtiments, les aires d'alimentation ou les structures de logement.
- b. Si la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme d'extermination agréée (POS 6.1.1), elle doit aussi comprendre :
 - i. Les coordonnées de la firme d'extermination et
 - ii. Leurs recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations insatisfaisantes.
- c. Les aires d'alimentation extérieures doivent être conçues, entretenues et gardées propres pour y prévenir l'accès de la vermine et des animaux sauvages.
- 5. Il faut obtenir la Certification multiples espèces.

EXIGENCES RELATIVES AU BIEN-ÊTRE ANIMAL PROPRES À L'ÉLEVAGE EN PLEIN AIR

- 6. Les anneaux nasaux ne doivent pas être utilisés.
- 7. Il doit y avoir des mesures pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil.
- 8. Tous les bâtiments ou les structures de logement extérieures doivent être munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche.
- 9. En collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, il faut développer et mettre en œuvre adéquatement une POS Gestion des parasites qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites.
- 10. Il faut prendre des mesures appropriées pour prévenir la présence de prédateurs et d'autres animaux sauvages dans les parcs et les pâturages extérieurs.

JUSTIFICATION

a. Trichinella

- i. Bien que *Trichinella*, le parasite responsable de la maladie a été pratiquement éliminé des troupeaux canadiens, ce parasite est depuis longtemps associé à la viande de porc. La maladie peut être mortelle pour les humains.
- ii. Au Canada, *Trichinella* est répandu chez les animaux sauvages, notamment les ours et particulièrement dans le nord du pays. On a aussi souvent trouvé le parasite chez les rongeurs qui constituent donc une source de contamination des porcs.
- iii. Les porcs qui ont accès au plein air accroissent leur exposition aux animaux sauvages et aux rongeurs. Ces animaux peuvent héberger les larves de ce parasite dans leurs muscles et contaminer les porcs qui les ingèrent si des stratégies de gestion adéquates ne sont pas mises en œuvre.
- iv. Les porcs qui ont accès au plein air sont donc plus à risque d'être contaminés par *Trichinella*. Une fois contaminée, la viande de ces porcs peut transmettre la maladie aux humains.

ORIENTATION

a. Gestion du risque pour les élevages ayant accès au plein air

- i. Les virus et les parasites, adorent l'humidité. Leur survie et leur longévité en dépendent. Les installations en plein air devraient être conçues de manière à éviter les espaces où l'eau peut s'accumuler.
- ii. Des mesures sans cruauté et efficaces devraient être utilisées pour s'assurer que les chats et les animaux sauvages ne peuvent avoir accès aux installations de porcs ayant accès à l'extérieur.
- iii. Les clôtures (treillis de fils métallique ou grillage métallique) constituent un bon moyen pour tenir les animaux sauvages et les autres espèces à l'écart.
- iv. Consultez la fiche de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose pour en savoir davantage.
- v. Il est fortement recommandé d'attendre une période de 4 mois en s'assurant que la zone a été complètement séchée avant de réintroduire un animal dans une parcelle de terre qui servait auparavant de pâturage pour les porcs ou d'autres espèces. Cette période permettrait la destruction de pathogènes alimentaires les plus importants, tels que Salmonella et Listeria monocytogenes, assurerait la destruction du virus de la grippe et permettrait une réduction de plus de 90 % des parasites zoonotiques.

b. Application de chaux

- i. La chaux broyée peut être utilisée comme agent déshydratant pour sécher les parcs et les planchers et, par conséquent, agir pour réduire les charges pathogènes au cours du processus de séchage. Il peut également augmenter le pH à environ 8 sur la surface à laquelle il est appliqué, ce qui pourrait avoir un impact sur certains agents pathogènes, mais son principal mode de réduction des agents pathogènes est le séchage. La chaux broyée peut être utilisée à la place d'un désinfectant sur des surfaces qui ne favorisent pas l'application de désinfectant liquide, comme la terre compactée.
- ii. D'autres formes de chaux, telles que la chaux vive et la chaux hydratée (éteinte), sont beaucoup plus corrosives lorsqu'elles entrent en contact avec de l'eau ou des surfaces humides et peuvent provoquer des brûlures chimiques sur les personnes et les animaux. Lorsqu'elles sont mélangées avec de l'eau, leurs pH s'élèvent à plus de 12,5. Après avoir séché à nouveau, elles deviennent moins corrosives. Cependant, la réintroduction dans l'eau peut à nouveau augmenter radicalement le pH jusqu'à ce que la chaux ait complètement réagi et soit neutralisée. La chaux vive ne devrait pas être utilisée dans le cadre d'une procédure de nettoyage, car il est encore plus dangereux de travailler avec que de la chaux hydratée. Si vous choisissez d'utiliser de la chaux hydratée (éteinte) dans le cadre d'une procédure de nettoyage, par exemple « blanchissage », vous devriez d'abord consulter un expert sur la procédure, en tenant compte du moment où il sera possible de réintroduire les animaux dans la zone.
- iii. S'assurer que les employés utilisent un équipement de protection complet pendant la procédure.
- iv. Consultez la fiche de renseignements F-2 Application de la chaux pour en savoir davantage.

(?) QUESTIONS D'AUDIT

Précisez si le site offre aux porcs un accès partiel ou un a	ccès complet	au plein air
Accès partiel au plein air: Des installations qui ne sont pas complètement fermées mais qui ont un plancher plein et solide qui empêche les porcs d'avoir accès à la terre ferme et qui offrent des parcs robustes empêchant le contact entre les porcs et les animaux sauvages. Si les installations utilisent des filets pour empêcher		Accès partiel au plein air (Vérifiez que les porcs se trouvent sur un plancher solide sans avoir accès à la terre ferme et que les parcs sont construits solidement.)
l'entrée des oiseaux, ces dernières sont considérées comme conventionnelles, au même titre que les bâtiments à ventilation naturelle. Elles ne sont donc pas considérées comme ayant un accès partiel au plein air.		
Accès complet au plein air : Des installations qui permettent aux porcs d'avoir un contact direct avec les animaux sauvages (cà-d. que le parc n'est pas robuste) et/ou les porcs ont un accès à la terre ferme.		Accès complet au plein air

Numéro		Vérification				
de la question	Questions d'audit et interprétation	Conforme	Non- conformité mineure	Non- conformité majeure	S.O.	
Exigence	s relatives à la formation					
	Vérifiez que les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent les risques associés à ces parasites.	Validations complète et partielle : R-B: Registre de formation Entrevues				
Q10.2.1	Est-ce que les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent les risques associés à ces parasites?					
Exigence	s relatives à la salubrité des aliments					
	Entretien des bâtiments (partie 2.1) :					
	S'il y a un bâtiment ou une structure de logement, vérifiez qu'ils sont exempts de détérioration apparente qui donnerait aux porcs un accès à :	Validation complète : Observations				
	a. des risques chimiques;					
	 b. des risques biologiques a. Est-ce que les bâtiments ou la structure de logement sont exempts de détérioration apparente qui pourrait avoir un impact sur la production sécuritaire de viande de porc? 					
	Vérifiez que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation des bâtiments sont entretenus adéquatement en vous assurant que les mesures de contrôle de la température et de l'humidité des bâtiments suivantes sont en place :	Validation complète : > Observations				
	a. les ventilateurs et le chauffage fonctionnent;b. les prises d'air sont dégagées					
Q10.2.2	b. Est-ce que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont maintenus adéquatement?					
	Vérifiez que les porcs n'aient pas accès à du bois traité, y compris du bois traité sous pression (p. ex., traité aux pentachlorophénols, à l'arséniate de cuivre chromaté ou à d'autres produits de préservation du bois) dans leur système de logement ou à d'autres endroits où les porcs ont accès (cà-d. où les porcs pourraient mâchouiller le bois). Vérifiez que le parc extérieur et les clôtures et poteaux du pâturage sont fabriqués à partir de bois non traité. Tout bois traité doit être recouvert ou encore l'intérieur du parc doit être muni d'une clôture électrique pour s'assurer que les porcs n'y ont pas accès (cà-d. où les porcs pourraient mâchouiller le bois). Une rampe construite en bois traité est adéquate puisque	Validations complète et partielle : > Observations (validation complète seulement) > Entrevues				
	les porcs n'y sont pas exposés longtemps. c. Est-ce que le système de logement et les autres endroits accessibles aux porcs sont exempts de bois traité?					

Numéro de la	Questions d'audit et interprétation		Vérific	Non-	
question			conformité mineure	conformité majeure	S.O.
	Hygiène des bâtiments (partie 2.2): Vérifiez que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) sont en place et qu'elles comprennent toutes les exigences lorsque les porcs ont accès à un bâtiment ou une structure de logement.	Validation POS des la POS netto Obsection Entre	elle :		
	 a. Est-ce que le site utilise la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) qui comprend : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de lavage? iii. Au moins une mesure de désinfection? Si le programme d'hygiène ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, allez à la question 10.2.3 b ci-dessous. 				
Q10.2.3	 b. Est-ce que le site utilise la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) qui comprend : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de désinfection? 				
	Si les porcs ont accès à un bâtiment ou à une structure de logement, vérifiez que le gestionnaire du site applique la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) dans chacun des bâtiments ou la structure de logement au moins une fois par année. La POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) doivent être mises en œuvre sur tout plancher plein ou parc (p. ex., l'application de chaux sur le ciment, un sol compacté, de la pierre ou du gravier compacté) envisagée.	 POS 2.2.1 : Hygiène des bâtiments POS 2.2.2 : Alternative of nettoyage des bâtiment Observations (validation complète applete a		rnative de pâtiments alidation	elle :
	c. Est-ce que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) sont appliquées sur tous les planchers pleins ou parcs dans les bâtiments ou les structures de logement au moins une fois par année?				

Numéro		Vérification				
de la question	Questions d'audit et interprétation	Conforme	Non- conformité majeure	S.O.		
	Gestion de la vermine : Vérifiez qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.1.2)) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux a été développée et qu'elle comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ. Les pièges et les points d'appâts doivent être placés autour des parcs extérieurs et des pâturages, là où se trouvent les aires d'alimentation et les structures de logement.	Validations complète et partielle : POS 6.1.1 : Gestion de la vermine – Firme externe POS 6.1.2 : Gestion de la vermine – Procédure interne				
	a. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux a été développée et comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?					
	Vérifiez qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.1.2)) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux est mise en œuvre adéquatement à la ferme et la section moulange à la ferme (le cas échéant). Les pièges et les points d'appâts doivent être placés autour des parcs extérieurs et des pâturages, là où se trouvent les aires d'alimentation et les structures de logement.	Validations complète et partielle : POS 6.1.1 : Gestion de la vermine–Firme externe POS 6.1.2 : Gestion de la vermine – Procédure interne Observations (validation complète seulement) Entrevues				
Q10.2.4	b. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?					
	c. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) interne) a été mise en œuvre adéquatement dans la section moulange à la ferme?					
	Lorsque la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), elle doit aussi comprendre : i. Les coordonnées de la firme externe et ii. Leurs recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations insatisfaisantes.	> POS verm	ons complè 6.1.1 : Ges iine – Firme ervations (v olète seule	e externe alidation	elle :	
	d. Si la POS Gestion de la vermine a été mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), est-ce qu'elle comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?					
	Vérifiez que les aires d'alimentation extérieures sont conçues, entretenues et gardées propres pour prévenir que la vermine et les animaux sauvages (p. ex., les rongeurs, les oiseaux, les ratons laveurs) puissent y avoir accès. Les mangeoires extérieures et les chariots d'aliments sont recouverts pour éviter que la vermine et les animaux sauvages y aient accès. Les déversements d'aliments sont nettoyés rapidement.	Validations complète et partielle > Observations (validation complète seulement)			elle :	
	e. Est-ce que les aires d'alimentation extérieures sont conçues, entretenues et gardées propres pour prévenir que la vermine et les animaux sauvages y aient accès?					

Numéro			Vérification				
de la Questions d'audit et interprétation question		Conforme	Non- conformité mineure	Non- conformité majeure	S.O.		
Q10.2.5	Gestion des multiples espèces (partie 10.3): Vérifiez que le site a obtenu la Certification multiples espèces.	Validations complète et partielle : Vérifiez la partie 10.3 : Certification multiples espèces					
	Est-ce que le site a obtenu la Certification multiples espèces (partie 10.3)?						
Exigence	s relatives au bien-être animal						
Q10.2.6	Vérifiez que la ferme n'utilise pas d'anneaux nasaux.	Validations complète et partielle : > Observations (validation complète seulement)					
	Est-ce que l'usage des anneaux nasaux est interdit à la ferme?						
Q10.2.7	Vérifiez qu'il y a des mesures en place pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil et pour leur fournir un confort thermique (p. ex., une litière, un abri, un chauffage d'appoint, de l'ombre) à tous les stades de production.	Validations complète et partielle : > Observations (validation complète seulement) > Entrevues					
	Est-ce qu'il y a des mesures en place pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil?						
Q10.2.8	Vérifiez si toutes les aires des bâtiments ou des structures de logement extérieures (p. ex., les parcs extérieurs, les aires d'alimentation, les allées, etc.) sont munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche. Les porcs doivent pouvoir s'allonger dans un endroit au sec.	Validation complète : > Observations					
	Est-ce que les aires des bâtiments ou des structures de logement extérieures sont toutes munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche?						

Numéro			Vérification				
de la question	Questions d'audit et interprétation	Conforme	Non- conformité mineure	Non- conformité majeure	S.O.		
Q10.2.9	Vérifiez qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été développée en collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et est mise en œuvre adéquatement. La POS Gestion des parasites (POS 10.2) doit comprendre la gestion de parasites internes et externes.	POS R-T: R-P: phan Obse comp	10.2 : Gest Registre d Régime macothéra ervations (v olète seule onnance du evues (pour	alidation	rasites nts		
	a. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été développée en collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?						
	b. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été mise en œuvre adéquatement?						
Q10.2.10	Vérifiez que des mesures adéquates sont en place pour prévenir la présence de prédateurs et d'autres animaux sauvages dans les parcs et les pâturages extérieurs.	> Obse	ervations (v olète seule		elle :		
	Est-ce que des mesures adéquates ont été mises en place pour repousser les prédateurs et les animaux sauvages des parcs et des pâturages extérieurs?						

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée.



EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

Les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent les risques associés à ces parasites.

NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

Il manque certains éléments à la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2).

NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- > Une POS Gestion des parasites (POS 10.2) n'a pas été développée ou mise en œuvre.
- Il n'y a pas de mesures convenables pour prévenir l'accès des animaux sauvages, des prédateurs et des autres animaux aux parcs et aux pâturages extérieurs.

NOTES			